

Équipages et fonctionnaires de la marine. Corps et uniformes (1830-1940)

Vice-amiral d'escadre Éric Schérer

Bernard Giovanangeli éditeur

Novembre 2017

366 pages

Préface du chef d'état-major de la marine, amiral Christophe Prazuck

Cet ouvrage à compte d'auteur est le deuxième que l'auteur consacre aux différents corps et uniformes de la marine sur cette période charnière qui s'étend de la fin de la seconde Restauration à l'orée de la Seconde Guerre mondiale. Le premier tome intitulé *Les uniformes des officiers de la marine (1830-1940)* a paru chez Marines éditions en 2011 et constitue déjà avec ses 315 pages une somme remarquable de connaissances. Un troisième volume, dont l'écriture est déjà avancée, sera consacré aux marins sous la Révolution, le Consulat, l'Empire et les deux Restaurations, présentés également par leur histoire administrative et l'évolution de leur tenue, ce qui complètera l'étude d'une question très technique, particulièrement épineuse mais hautement instructive.

C'est à la fois un très « *beau livre* » dans un format dit à l'italienne, à la présentation soignée, et un manuel bien construit au maniement relativement aisé, dont le texte est presque toujours soutenu par la présence d'une abondante illustration. Le crédit photographique est remarquable et l'on ne saurait trop remercier, d'une part, les institutions (Service historique de la défense, Conservatoire de la tenue à Toulon, etc.) et les personnes privées d'avoir généreusement prêté leurs documents iconographiques pour la réalisation de cet ouvrage et, d'autre part, l'auteur qui a su patiemment collecter ces reproductions. Apparaît régulièrement d'ailleurs la mention « collection de l'auteur » qui indique bien que cet intérêt pour les uniformes et l'histoire administrative des corps qui les ont portés n'est pas un fait récent. Un collectionneur passionné qui sait présenter avec fluidité et précision l'objet de ses recherches est une personne rare. Tel est assurément le vice-amiral d'escadre Éric Schérer.

Le plan de cet ouvrage est simple et efficace, même si la table des matières aurait notablement gagné en étant sur certains points plus détaillée.

Un chapitre introductif présente d'abord l'évolution réglementaire des équipages de ligne et des équipages de la flotte depuis l'organisation imaginée par Napoléon 1^{er} en 1808 jusqu'aux mesures drastiques de licenciement prises en août-septembre 1940, mais aussi les pupilles, les mousses, la répartition des spécialités entre les différents services à bord et à terre et enfin les insignes de spécialités et les certificats,

La présentation des différentes spécialités des équipages, classées par ordre de création depuis les gabiers et manœuvriers (1629) jusqu'aux pilotes d'aviation maritime (1936), ouvre une première partie consacrée aux personnels. Viennent la compléter les corps sédentaires des équipages de la flotte et les marins indigènes. Le cadre de présentation est chaque fois le même : tout d'abord, une présentation de l'évolution réglementaire régissant la spécialité depuis sa création jusqu'en 1940 ; puis un tableau de l'évolution hiérarchique indiquant pour chaque grade d'officier marinier et membre de l'équipage, selon les dates des textes considérés, le nombre de classes ; enfin un choix judicieux d'iconographies illustrant le propos.

La présentation des uniformes des équipages de ligne, puis des équipages de la flotte, sur la période constitue un second ensemble réparti en cinq chapitres : Monarchie de Juillet, Seconde République, Second Empire, Troisième République avant 1918 et Entre-deux-guerres. Un épilogue présentant l'uniforme des équipages de la flotte sous la Quatrième République clôt cette partie. L'auteur ne s'enferme pas en effet dans les limites chronologiques strictes de son sujet : grâce lui en soient rendues.

L'évolution de certains éléments de l'uniforme des marins ouvre la troisième partie : les boutons ; les matricules et le marquage des effets ; les armes blanches, ceintures et gibernes ; les coiffures ; les habits, paletots, vestes, cabans et capotes des marins ; les épaulettes et pattes d'épaule ; les pantalons ; les chemises, vareuses, gilets et cols bleus. Viennent compléter les insignes et les effets spéciaux des sous-marinières, de l'aéronautique maritime, du service général et des corps militaires particuliers. Pour que ce volume soit exhaustif, l'auteur présente in fine le personnel civil des ports et arsenaux et ses uniformes, et les autres fonctionnaires du ministère et leurs uniformes.

Une chronologie de l'évolution de l'uniforme de l'équipage constitue enfin une annexe certes volumineuse mais très précieuse : tous les textes du 18 novembre 1818 au 25 septembre 1940 y sont recensés, avec l'indication de leur nature, de leur date de publication, de la page du *Bulletin officiel*, du numéro d'enregistrement et de leur objet. Un travail de Bénédictin fort utile. Une bibliographie ferme l'ouvrage.

La lecture de cet ouvrage fait naître nombre de réflexions dont nous ne livrerons ici que celles qui nous paraissent les plus importantes.

Première idée : dans cette histoire des ressources humaines de la marine que nous livre le vice-amiral d'escadre Éric Schérer, il y a des moments importants. 1856 en est un : la nature des services, de plus en plus complexes, impose une gestion individuelle du marin qui tranche avec l'organisation massive et terrienne héritée du Premier Empire. Le décret du 5 juin crée les personnels des équipages de la flotte (en lieu et place du corps des équipages de ligne) qui intègrent dans une même unité d'organisation, d'administration et de discipline tout le personnel militaire embarqué, quelles que soient sa spécialité et l'ancienneté de celle-ci. La gestion individuelle des marins se fait en fonction de leur spécialité professionnelle, ce qui assure une plus grande souplesse. Les ressources humaines de la Marine entrent enfin dans la modernité. La rupture est consommée avec l'héritage de la mission du général Combis, inspecteur général des troupes de marine en 1804, qui assimilait le marin au soldat au travers de son uniforme.

L'aggiornamento de 1883 est aussi un moment majeur : le décret du 5 juin créant le corps des équipages de la flotte, assure un même statut pour toutes les spécialités susceptibles d'embarquer, et des grades identiques dans leur appellation pour toutes les spécialités. L'uniformisation est assurément en marche et elle touche progressivement les marins des colonies et des protectorats avec le décret du 5 juin 1894 comme l'ordre d'énumération des spécialités qui disparaît le 5 décembre 1906. Là réside une autre idée majeure : la hiérarchie dans les différentes spécialités va évoluer d'une situation où les disparités sont nombreuses vers une uniformité quasi-totale en 1939.

Le décret du 15 mai 1910 est aussi un moment important avec l'apparition de la notion de service. Marins et gradés n'étaient jusqu'alors que regroupés en compagnies, les officiers des différentes spécialités n'étant que des référents pour l'acquisition ou le maintien des compétences de l'équipage dans leurs domaines respectifs. Il existe entre 8 (1910) et 12 (1926) services à bord des navires.

Parallèlement, la quatrième réflexion qui vient immédiatement à l'esprit est que les particularismes constituent indubitablement une tendance forte au sein de la Marine à cette époque ! Très régulièrement, et d'autant plus que la spécialité est ancienne, une volonté de se démarquer apparaît dans cette tendance uniformisatrice fondamentale. L'exemple des patrons pilotes de la flotte et patrons pilotes est assez éloquent.

On perçoit aussi les conséquences d'une évolution contemporaine accélérée des techniques et des sciences sur l'univers des personnels de la marine. Le décret du 4 mars 1912, par exemple, fait disparaître provisoirement la spécialité de timonier, apparaît celle d'électricien et laisse entrevoir celle d'artificier... qui est supprimée le 31 décembre 1913. « *Faire et*

défaire. Il semble que certaines décisions relatives aux spécialités aient été prises à la légère » note l'auteur à juste titre. Plus tard cependant, la spécialité de radiotélégraphiste apparaît par séparation d'avec celle des électriciens le 24 juillet 1921. De même, les opticiens télémétristes se différencient des canonnières. Par ailleurs, hydrographe, jusque-là un certificat, devient une spécialité à part entière le 10 avril 1934. C'est un approfondissement des compétences que traduit l'évolution des tenues, presque aussi sûrement qu'un ancrage stable dans une formation. A chaque fois, est en effet créée une école qui stabilise l'évolution : l'exemple des torpilleurs formés à Boyardville en 1883, dispersés entre cinq centres de formation au mépris de la qualité de l'enseignement en 1886 et finalement regroupés aux Salins d'Hyères en 1888, est typique de cette éclosion. Il est vrai que dans ce cas précis, la controverse autour de la Jeune École a joué un rôle important.

Une dernière remarque que nous formulerons ici est que l'équipage ne forme pas un tout homogène. Loin de là. Une scission émerge progressivement à travers l'uniforme, les distinctives et les insignes entre les officiers marinières et les officiers marinières supérieurs. Les seconds sont plus ou moins assimilés aux officiers. Le grade de second maître, central, à compter de la circulaire du 13 mai 1878 sur la composition du sac et la confection des effets d'habillement du personnel des équipages de la flotte, s'installe de plus en plus au sein de la catégorie des officiers marinières, sans toutefois se rapprocher de ceux qui sont « supérieurs », le grade sommital de maître principal n'existant pas alors. Cette distinction a perduré dans les carrés des bâtiments « âgés » de la Marine à bord desquels nous avons pu embarquer (nous pensons notamment au PH *Jeanne d'Arc*).

Nous allons maintenant nous intéresser à ce qui pourrait être amélioré. On constatera très vite qu'il ne s'agit que de quelques points formels.

Ainsi le glossaire de la page 8 est, pour le commun des mortels, malheureusement trop succinct. Ces « *Quelques définitions* » ne tiennent pas compte de termes qui apparaissent très régulièrement (ex. des « *distinctives* », de la « *lézarde* », des « *liettes* », etc.) et que la pratique du livre et l'étude des photographies permettent de comprendre progressivement. Tout lecteur intéressé fournira l'effort, mais ces compléments auraient été les bienvenus.

Par ailleurs, la table des matières est parfois très développée : c'est le cas pour les équipages de la flotte qui sont présentés par ordre chronologique de création des spécialités. Elle peut être aussi remarquablement lapidaire : les corps sédentaires des équipages de la flotte forment un seul bloc annoncé en une seule ligne, quand la lecture de l'ouvrage nous apprend que cette dénomination recouvre les spécialités des musiciens des équipages de la flotte, des torpilleurs sédentaires et des mécaniciens sédentaires (tous deux devenant « de défense des côtes » entre le 8 avril 1908 et le 31 décembre 1913), des canonnières sédentaires (« de défense des côtes » à partir du 10 août 1922), des télégraphistes et transmetteurs sédentaires (« de défense des côtes » à partir du 5 mai 1936).

C'est sur cette note humoristique que nous souhaiterions conclure. Cet ouvrage est une somme de travail et de connaissances mais il ne faut pas en déduire que l'auteur s'interdit toute légèreté. Loin de là. Il est vrai que le sujet y prête parfois, plus ou moins volontairement. Ainsi le vice-amiral d'escadre Éric Schérer souligne discrètement d'un point d'exclamation le statut du maître-armurier « *qui [en vertu du décret du 15 août 1851] est responsable de la visite des chaudières et autres ustensiles employés aux cuisines* ». Plus loin, il nous apprend qu'une réforme de la spécialité d'infirmier s'avère nécessaire et urgente dans les hôpitaux maritimes en 1853, non pas parce que ce service était jusqu'alors assuré par des bagnards mais en raison de la fermeture des bagnes de métropole en 1849 ! La peste soit de la pénurie des personnels. Cette spécialité d'infirmiers étant délicate à trouver, car assez scientifique, le décret du 29 décembre 1897 prévoit le recrutement faute de mieux de « *matelots qui n'ont pas*

été affectés dans d'autres spécialités, de préférence volontaires ». L'auteur peut se permettre à juste titre d'écrire : « *On sent là une légère improvisation* ». Ce bricolage vaut aussi pour la spécialité de tailleur où l'on apprend qu'en vertu du décret du 5 juin 1894 les matelots tailleurs sont sélectionnés « *parmi les matelots reconnus susceptibles d'être employés en cette qualité* » sous la direction d'un second maître tailleur. On comprend pourquoi jusque-là la marine française n'a pas été à son avantage lorsqu'elle se comparait à certaines marines étrangères. Et peut-être même encore bien après 1894... Quoique la récession consécutive à la Grande Guerre y soit pour quelque chose.

Enfin, l'uniformologie étant un champ complexe, il arrive que l'auteur lui-même reconnaisse très simplement que certaines iconographies sont difficiles à dater en vertu des textes réglementaires. La page 136 rassemble quelques savoureuses bizarreries avec ces matelots portant encore des effets réglementairement abandonnés (paletot après 1876) ou interdits (boutons de cuivre sur les manches de la chemise) ou associant des effets qui ne sont pas de mise (paletot et bonnet de travail) ou pas encore réglementaires (coiffe blanche avant 1878). Les différents repères uniformologiques regroupés page 339 et classés par grades et par ordre chronologique permettent cependant d'estimer assez précisément une prise de vue.

Cet ouvrage est donc à la fois passionnant et très agréable à lire. Le vice-amiral d'escadre Éric Schérer mérite d'être chaleureusement remercié pour la réalisation de ce petit bijou.

Dr Patrick Boueille
Service historique de la défense